

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

CONTRÔLE ET
MODERNISATION DE LA
POLITIQUE DE LA
CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT
ROUTIERS



PROGRAMME 753

CONTRÔLE ET MODERNISATION DE LA POLITIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ROUTIERS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	6
Présentation des crédits	8
Justification au premier euro	10
Opérateurs	17

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Emmanuel BARBE***Délégué à la sécurité routière*

Responsable du programme n° 753 : Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » contribue à la modernisation de l'action publique en finançant le dispositif du procès-verbal électronique (PVé), dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Le dispositif du « PVé » substitue au carnet à souche des outils mobiles de verbalisation. L'infraction est constatée dans cet outil électronique dédié qui transmet directement les données au centre de traitement (CNT) de Rennes. L'avis de contravention, au stade forfaitaire, est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du contrevenant.

Une telle dématérialisation a permis de réduire les coûts de gestion grâce à la suppression de tâches matérielles répétitives. La centralisation du traitement des messages d'infraction offre également un gain important de productivité. Par ailleurs, l'utilisation d'outils modernes et fiables pour constater l'infraction a permis de réduire les risques d'erreurs par rapport au procès-verbal manuscrit, en limitant au strict minimum les tâches de rédaction et en assurant un archivage électronique sécurisé des procès-verbaux.

La généralisation de la verbalisation électronique est achevée dans les services de l'État (police et gendarmerie nationales) depuis juin 2012, conformément au calendrier initial et le déploiement de la solution électronique continue sa progression auprès des collectivités territoriales volontaires. Fin 2019, 4 090 communes utilisaient ainsi une solution de verbalisation électronique, dont la totalité des villes de plus de 50 000 habitants, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à fin 2018. En 2019, les communes équipées du PVé ont généré 7,56 millions d'avis de contravention (ACO) contre 6,92 millions en 2018 (hors stationnement payant). Depuis novembre 2018, l'application PVé permet la verbalisation non plus seulement de contraventions mais également de délits (conduite sans assurance, conduite sans permis, conduite avec permis non adapté). Menés en 2019, de nouveaux travaux devront permettre, en 2020, la verbalisation de l'usage de stupéfiants grâce à cette application (loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice).

Au total, 12,4 millions d'ACO PVé – hors stationnement payant — ont été envoyés en 2019 (forces de l'ordre et collectivités territoriales), en hausse de +3,7 % par rapport à 2018.

Depuis 2017, l'ANTAI participe à la modernisation des équipements des forces de l'ordre en finançant 12 722 appareils smartphones/tablettes dans le cadre du projet NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) porté par les directions générales de la gendarmerie et de la police nationales. A ce titre, l'ANTAI a signé une convention pluriannuelle de partenariat 2017-2020 avec les deux directions générales prévoyant le financement par l'agence de la location des nouveaux terminaux.

Au 1^{er} janvier 2018, la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sont entrées en vigueur en application de l'article 63 de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). Cette réforme donne aux collectivités la pleine compétence en matière de réglementation du stationnement et implique la suppression du procès-verbal (PV) à 17 euros en cas de non-respect des règles de paiement du stationnement. Le stationnement payant sur voirie devient une question domaniale et l'usager qui ne règle pas son stationnement doit désormais s'acquitter d'une redevance d'utilisation du domaine public appelée « forfait de post-stationnement » ou FPS. Dans le cadre de cette réforme, l'ANTAI a développé un nouveau système d'information et mis en place un conventionnement avec les collectivités qui se sont engagées dans la décentralisation du stationnement payant. Au 31 décembre 2019, 576 collectivités avaient passé une convention avec l'ANTAI, près de 96 % de ces collectivités ont choisi de recourir à la prestation de l'ANTAI pour l'édition et l'envoi des avis de paiement de FPS. Les 4 % restant ont décidé d'assurer elles-mêmes ou par l'intermédiaire d'un prestataire privé la notification des avis de paiement de FPS (par apposition sur le pare-brise). L'ANTAI intervient alors pour traiter les FPS majorées.

En 2019, l'agence a poursuivi l'adaptation de sa chaîne de production pour traiter les délits forfaitisés (conduite sans permis, conduite sans assurance et conduite avec permis non adapté), conformément à la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle et aux priorités gouvernementales. Les premiers envois d'amendes forfaitaires délictuelles sont intervenus en novembre 2018. En 2019, l'ANTAI a procédé à l'envoi de 48 000 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) et a préparé les futures verbalisations du délit d'usage de stupéfiants.

Le programme compte une unique action destinée à porter la subvention pour charges de service public versée à l'ANTAI au titre de sa mission de déploiement et de gestion du PVé pour le compte de l'État et des collectivités territoriales.

Le délégué à la sécurité routière, responsable de programme, s'appuie sur l'ANTAI, opérateur de l'État dont il assure la tutelle, pour le déploiement de la verbalisation électronique.

Enfin, le recours aux services en ligne a continué à progresser : le taux de contestations effectuées de manière dématérialisée est de 49,0% en 2019, soit une hausse de 13,2 points par rapport à 2018.

Le taux de recours au télépaiement - hors stationnement payant - atteint 75,8 % (soit +3,2 points).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

INDICATEUR 1.1

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

INDICATEUR 1.1

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères)	%	96	98,1	96	96	94,4	96

Commentaires techniques

Source des données : Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI).

Mode de calcul :

La valeur de cet indicateur correspond au rapport entre :

- au numérateur : nombre d'avis de contraventions principalement liés aux règles de stationnement ou de circulation constatés à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule sur le territoire national, par le biais de la verbalisation électronique par les services de l'État et traités par l'ANTAI au cours de l'année considérée.
- au dénominateur : nombre de messages d'infraction émis à l'encontre des propriétaires d'un véhicule immatriculé en France, Belgique ou Suisse et des conducteurs ayant fait l'objet d'une interception quel que soit le pays d'immatriculation du véhicule au moyen d'un dispositif de verbalisation électronique par les services de l'État au cours de l'année considérée.

Le nombre de messages d'infraction est saisi en date d'infraction et le nombre d'avis de contravention est saisi en date d'envoi, tout report d'envoi au moment du changement d'année peut avoir un impact sur ce ratio.

Ce ratio intègre depuis la réalisation 2015 le nombre de paiements immédiats (43 800 en 2016, 41 900 en 2017, 35 900 en 2018 et 17 400 en 2019).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, les services de l'État ont relevé près de 5,26 millions d'infractions (MIF), soit une baisse de 0,8 % par rapport à 2018, générant un peu plus de 4,8 millions d'avis de contravention (ACO), un nombre en baisse de 4,0 % par rapport à 2018.

Le ratio ACO/MIF 2019 (94,4 %) est à un niveau inférieur à la cible de 96 %. Le ratio est en recul en raison d'une hausse de MIF catégorisés à tort en tant que doublons en début d'année et qui n'ont pas pu être transformés en ACO ainsi que par un incident technique ayant affecté le traitement des MIF PVE Etat et donc le nombre d'ACO remis en poste en décembre 2019.

Depuis fin 2017, les outils de verbalisation ont été remplacés progressivement par des équipements plus performants dans le cadre du projet de mobilité NEO (nouvel équipement opérationnel) visant à mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Ces nouveaux dispositifs multi-applicatifs intègrent le logiciel PVé en lieu et place des

anciens PDA et favorisent l'exécution du service en tout temps et en tout lieu, en offrant plus de mobilité aux agents et davantage de proximité avec les citoyens. Fin décembre 2019, 54 986 terminaux NEO étaient opérationnels.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des AE prévues en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	26 200 000		26 200 000	
Total des AE consommées	25 200 000	1 000 000	26 200 000	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000 26 200 000	26 200 000
Total des CP prévus en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	26 200 000		26 200 000	
Total des CP consommés	25 200 000	1 000 000	26 200 000	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 753

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	25 200 000	1 000 000		26 200 000
Total des AE prévues en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Total des AE consommées	25 200 000	1 000 000		26 200 000

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> <i>Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique	25 200 000 25 200 000	1 000 000 1 000 000	26 200 000	26 200 000 26 200 000
Total des CP prévus en LFI	25 200 000	1 000 000	26 200 000	26 200 000
Total des CP consommés	25 200 000	1 000 000		26 200 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total hors FdC et AdP		26 200 000			26 200 000	
Total*	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000

* y.c. FdC et AdP

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Déploiement du procès-verbal électronique		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000		26 200 000 26 200 000	26 200 000 26 200 000
Total des crédits prévus en LFI *		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Total des crédits consommés		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	26 200 000	26 200 000	0	26 200 000	26 200 000

La dotation prévue dans le projet de loi de finances initiale pour 2019 (26,2 M€) n'a pas été modifiée au cours du débat parlementaire.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 26 200 000	CP ouverts en 2019 * (P1) 26 200 000
AE engagées en 2019 (E2) 26 200 000	CP consommés en 2019 (P2) 26 200 000
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 26 200 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2019 (E2) 26 200 000	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 26 200 000	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

La dépense correspond au versement d'une subvention pour charges de service public à l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, opérateur de l'Etat. Elle s'exécute en AE = CP. Le programme ne présente donc pas de restes à payer en fin d'année.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Déploiement du procès-verbal électronique

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000
Crédits de paiement		26 200 000	26 200 000		26 200 000	26 200 000

L'intégralité des crédits ouverts pour 2019, soit 26,2 M€, a été versée à l'Agence nationale de traitement informatisé des infractions (ANTAI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits ont permis à l'ANTAI de financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement, de structure et de pilotage liées au déploiement du Pvé.

Le détail de ces dépenses est présenté dans la partie « Opérateurs » du présent document (cf. infra).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

1 M€ ont été consommés en dotation en fonds propres afin de financer les investissements, conformément à la prévision initiale.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions (P753)	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total	26 200 000	26 200 000	26 200 000	26 200 000
Total des subventions pour charges de service public	25 200 000	25 200 000	25 200 000	25 200 000
Total des dotations en fonds propres	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

En 2019, l'ANTAI a bénéficié du versement d'une dotation de 26,2 M€ (25,2 M€ sur le titre des dépenses de fonctionnement et 1 M€ sur le titre des dépenses d'investissement) en provenance du programme 753, conformément à la loi de finances initiale.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANTAI - Agence nationale de traitement automatisé des infractions	0	34	4	0	0	0
	0	41	5	0	0	0
	0	39	5	0	0	0
Total	0	34	4	0	0	0
	0	41	5	0	0	0
	0	39	5	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	41	34
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	0	0
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	41	39

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

Au 31 décembre 2019, l'effectif de l'ANTAI s'établissait à 40 ETP pour un plafond d'emplois de 41 ETPT.

Le décalage entre le plafond d'emplois autorisé (41 ETPT) et son exécution (38,7 ETPT) s'explique par des vacances de poste infra annuelles.

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS
ANTAI - AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS
FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P751 – Structures et dispositifs de sécurité routière	76 000	76 000	92 000	92 000	82 000	82 000
Subventions pour charges de service public	61 000	61 000	77 000	77 000	67 000	67 000
Dotations en fonds propres	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
P753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200	26 200
Subventions pour charges de service public	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200	25 200
Dotations en fonds propres	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Total	102 200	102 200	118 200	118 200	108 200	108 200

En 2019, l'État (programmes 751 et 753) a versé à l'ANTAI un montant total de subventions de 108,2 M€ (92,2 M€ de subventions pour charges de service public et 16 M€ de dotations en fonds propres) permettant de financer les dépenses liées au traitement du contrôle automatisé (CA) et au Procès-verbal électronique (PVe).

L'exercice 2019 a été marqué par la transition des marchés « CNT4 » vers les marchés « CNT5 » qui a débuté à la mi-2019 pour se poursuivre jusqu'en 2020.

En termes de volumétrie, on constate par rapport à 2018 une baisse de 10,8 % des avis de contravention (ACO) pour le contrôle automatisé (12,6 millions d'ACO envoyés) et une hausse de 3,7 % des avis de contravention pour le procès-verbal électronique – hors stationnement payant – (12,4 millions d'ACO envoyés). Dans le cadre de la nouvelle contravention pour non désignation des conducteurs, à destination des personnes morales conformément à la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle, près de 375 000 ACO de non désignation ont été envoyés à des personnes morales en 2019, soit une baisse de 29,1 % par rapport à 2018. Enfin, 48 000 amendes forfaitaires délictuelles ont été envoyées en 2019, suite à la mise en place des amendes forfaitaires délictuelles fin 2018 pour les délits de conduite d'un véhicule sans permis, conduite d'un véhicule avec un permis de conduire d'une catégorie n'autorisant pas sa conduite et circulation avec un véhicule terrestre à moteur sans assurance.

Dans le cadre de la décentralisation et de la dépenalisation du stationnement payant entrées en vigueur le 1er janvier 2018, le niveau de production d'avis de paiement de forfait post-stationnement (FPS) a rejoint, à partir de l'été 2018, un niveau comparable à celui de la production d'ACO pour non-paiement du stationnement enregistré par l'ANTAI en 2017. Pour l'année 2019, l'agence a émis 8,1 millions d'avis de paiement de FPS, soit une hausse de 4,3 % par rapport à 2018 ainsi que 3,8 millions de titres exécutoires.

Les dépenses exécutées intègrent par ailleurs les frais de location des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) afin de mettre à disposition des policiers et des gendarmes des terminaux connectés (smartphones et tablettes) pour accéder aux applications métiers et aux fichiers de la sécurité intérieure. Fin décembre 2019, l'ANTAI a financé 12 722 terminaux sur les 54 986 terminaux NEO opérationnels.

En 2017, l'ANTAI a rénové son site web pour faciliter la navigation par smartphone et développer l'utilisation de ses services en ligne notamment pour la contestation. En 2019, la contestation en ligne a ainsi représenté 54,2 % de la contestation pour le contrôle automatisé, soit une hausse de 7,5 points par rapport à 2018.

Pilotage stratégique de l'opérateur

Conformément aux règles applicables aux opérateurs de l'État en matière de gouvernance, l'ANTAI poursuit plusieurs objectifs stratégiques décrits dans le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2019 adopté par son conseil d'administration le 20 juillet 2016. L'évaluation des résultats du COP a été présentée lors du comité des tutelles et a permis de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours. Une note sur l'actualisation du COP 2016-2019 comportant une actualisation des indicateurs et des cibles a été validée par le conseil d'administration du 6 juillet 2018. Un nouveau COP couvrant la période 2020-2023 est en cours de rédaction ; son adoption est prévue avant la fin de l'année 2020.

Enfin, les travaux engagés en 2017 dans l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) se sont poursuivis en 2019. Le projet de SPSI a été soumis aux différentes instances concernées avec une adoption formelle prévue au début de l'année 2020.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	4 134	3 793	Subventions de l'État	102 200	92 200
<i>dont charges de pensions civiles</i>	425	475	<i>– subventions pour charges de service public</i>	102 200	92 200
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	113 933	101 310	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	8 050	11 182	Autres produits	19 580	24 630
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	8 050	11 182	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		272
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 000	10 830
Total des charges	118 067	105 103	Total des produits	121 780	116 830
Résultat : bénéfice	3 713	11 727	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	121 780	116 830	Total : équilibre du CR	121 780	116 830

* Voté

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources		
			Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 763	11 807
Investissements	18 179	11 954	Financement de l'actif par l'État	16 000	16 000
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	18 179	11 954	Total des ressources	19 763	27 807
Augmentation du fonds de roulement	1 584	15 853	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le fonds de roulement (FR) et la trésorerie au 31/12/2019 sont en progression par rapport à fin 2018 (68,3 M€ contre 52,5 M€ pour le FR et 65,6 M€ contre 44,3 M€ pour la trésorerie) en raison de la baisse de l'activité (moindre dépenses d'édition et d'affranchissement, notamment au début de l'année 2019) et du report des projets de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Par ailleurs, les recettes propres ont été supérieures de 4,6 M€ à la prévision initiale, en raison du décalage d'encaissement de recettes relatives au forfait post-stationnement (FPS) de 2018 sur 2019 (3,9 M€ de titres 2018 ont été encaissés en 2019).

Le niveau élevé du FR et de la trésorerie présente un caractère temporaire car le budget initial 2020 intègre une dépense exceptionnelle de 24,1 M€ pour l'acquisition du site du Centre national de traitement (CNT) à Rennes dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'option d'achat du nouveau bail conclu en 2018.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 084	4 084	3 983	3 983
Fonctionnement	98 741	105 933	93 873	87 163
Intervention	0	0	0	0
Investissement	14 863	18 179	7 434	11 922
Total des dépenses AE (A) CP (B)	117 688	128 196	105 290	103 068
Dépenses de pensions civiles globales	425	425	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	129 780	124 390
Subvention pour charges de service public	102 200	92 200
Autres financements de l'État	16 000	16 000
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 580	16 190
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	129 780	124 390
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	1 584	21 322
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Centre d'appels	0	5 031	5 031	0	0	0	0	5 031	5 031	
	0	3 363	3 783	0	0	0	0	3 363	3 783	
Éditique	0	66 458	66 508	0	0	1 500	1 500	67 958	68 008	
	0	57 385	51 017	0	0	257	473	57 642	51 490	
Équipements Pve	0	1 344	5 325	0	0	300	300	1 644	5 625	
	0	1 038	4 853	0	0	329	245	1 367	5 098	
Exploitation informatique	0	16 376	17 326	0	0	12 450	15 766	28 826	33 092	
	0	21 429	17 615	0	0	6 432	10 822	27 861	28 437	
Forfait post stationnement	0	150	781	0	0	200	200	350	981	
	0	167	804	0	0	116	155	283	959	
Gestion du bâtiment	0	3 252	4 832	0	0	0	0	3 252	4 832	
	0	3 160	4 780	0	0	129	15	3 289	4 795	
Pilotage-Support	4 084	6 130	6 130	0	0	413	413	10 627	10 627	
	3 983	7 331	4 311	0	0	171	211	11 485	8 505	
Total	4 084	98 741	105 933	0	0	14 863	18 179	117 688	128 196	
	3 983	93 873	87 163	0	0	7 434	11 921	105 290	103 067	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	34	89
Autres décaissements non budgétaires	250	151
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	284	241

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 530	21 342
Abondement de la trésorerie fléchée	1 530	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	21 342
Total des besoins	1 814	21 583

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	1 584	21 322
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	30	77
Autres encaissements non budgétaires	200	184
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 814	21 583
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	1 814	21 583

* Voté

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement et d'intervention (97,9 M€ en CP)

Il s'agit du premier poste de dépenses de l'agence (85%) correspondant pour l'essentiel aux dépenses d'édition, d'exploitation informatique et de support (gestion du CNT et dépenses courantes de l'agence). La baisse d'activité sur le contrôle automatisé et la moindre progression de l'activité FPS ainsi que le décalage des nouveaux projets sur les amendes forfaitaires délictuelles se sont traduits par une baisse des dépenses d'édition en 2019 par rapport à la prévision initiale.

Les dépenses de fonctionnement intègrent par ailleurs les remboursements de personnels mis à disposition (programmes 156 et 152) qui sont toujours en diminution compte tenu de leur transfert progressif en titre 2.

Les dépenses d'investissement (11,9 M€ en CP)

En légère baisse par rapport à l'exécution 2018, elles concernent principalement des dépenses d'évolutions et de développements informatiques.

Ces dépenses intègrent les différents paliers d'évolution ou demandes de travaux réalisés sur les principaux marchés ayant une composante informatique. Elles présentent un niveau de dépenses inférieur au montant prévisionnel en raison du non engagement de la provision de 10 M€ constituée pour les projets de la LOM.

Les dépenses de personnel (4 M€ en CP)

La progression des dépenses du titre 2 par rapport à 2018 (de 3,1 M€ à 4 M€) résulte de la prise en charge en année pleine des nouveaux recrutements 2018 (11 agents principalement de catégorie A) intervenus dans le cadre des créations d'emplois autorisées en 2018, de la création d'un emploi hors plafond en 2019 et de la comptabilisation sur le titre 2 des rémunérations des 4 agents rémunérés par le programme 176 dans le cadre de la convention portant délégation de gestion financière entre l'agence et le ministère de l'intérieur.

RECETTES

Les **recettes 2019** se décomposent comme suit :

- 92,2 M€ de subventions pour charges de service public en baisse de 10 M€ par rapport au budget initial 2019. Cet ajustement par rapport au montant prévisionnel (102,2 M€) est intervenu lors du budget rectificatif n°1 compte tenu de la baisse d'activité ;
- 16 M€ de dotations en fonds propres conformément au budget initial 2019 ;
- 16,2 M€ de recettes propres dont 14,5 M€ de recettes liées à la refacturation des avis de paiement FPS et 1,7 M€ pour diverses recettes (0,54 M€ de refacturation au titre des prestations SNCF, 0,23 M€ de refacturation au titre des prestations TRANSDEV, 0,58 M€ de remises postales, 0,38 M€ de recettes diverses).

DEPENSES PAR DESTINATION

Les dépenses du compte financier 2019, qui s'élèvent à un total de 103,1 M€ en CP, se répartissent en 7 grandes catégories de destination en fonction des différentes activités de l'agence :

- **Les dépenses d'édition (51,5 M€ en CP)**, qui constituent le poste principal de l'ANTAI, recouvrent les prestations d'édition, d'affranchissement, de traitement du retour courrier et d'identification des plaques liées à la production des avis de contravention. Ce poste de dépense est très dépendant de l'évolution du nombre d'avis de contravention traités. La baisse constatée par rapport au BI 2019 (68 M€) s'explique principalement par la baisse du volume des ACO du contrôle automatisé (12,6 M réalisés contre 18 M prévus dans le BI), une moindre progression de l'activité forfait post stationnement (FPS) et le décalage des nouveaux projets sur les amendes forfaitaires délictuelles (AFD).
- **Les dépenses d'exploitation informatique (28,4 M€ en CP)** représentent le deuxième poste de l'agence et rassemblent l'ensemble des prestations informatiques liées aux différentes applications gérées par l'agence : les systèmes d'information Cœur, Minos, WinOMP, Télépaiement et Icam, CEA ainsi que le site internet de l'agence. En 2019, elles intègrent également une charge exceptionnelle relative au financement du projet ROCSP et aux dépenses relatives aux prestations de reprise des 6 nouveaux marchés CNT5 : TMA coeur, TME, TMA Partenaires, TMA parcours numérique, Paiement et BPO.
- **Les dépenses d'équipements relatifs au procès-verbal électronique (5,1 M€ en CP)** concernent la contribution de l'agence au déploiement des nouveaux matériels de verbalisation NEO (Nouvel Équipement Opérationnel) mis en œuvre par les agents de l'État et de tierce maintenance applicative du logiciel Pve.
- **Les dépenses de pilotage (8,5 M€ en CP)** recouvrent les dépenses de ressources humaines, les dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les dépenses d'immobilier et de logistique liées au bâtiment du site de Paris.
- **Les dépenses liées à la gestion du centre national de traitement de Rennes (4,8 M€ en CP)** comprennent l'ensemble des dépenses d'entretien, de sécurité et d'immobilier liées aux deux bâtiments de Rennes : le centre national de traitement et le centre de secours.
- **Les dépenses du marché relatif au centre d'appels (3,8 M€)** ont permis de traiter quant à elles près d'1,33 million d'appels.
- **Les dépenses liées à la création de chaînes de traitement des forfaits post-stationnement (0,96 M€ en CP)** concernent les prestations de maintenance corrective et adaptative, d'exploitation et de support utilisateurs et d'évolution de l'application de traitement des forfaits post-stationnement (FPS) mis en œuvre le 1er janvier 2018.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	38	46	44
– sous plafond	34	41	39
– hors plafond	4	5	5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			

Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

Programme n° 753 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Au 31 décembre 2019, la consommation du plafond d'emplois de l'ANTAI s'établit à 38,7 ETPT (pour 41 ETPT en LFI) et 4,7 ETPT hors plafond d'emplois (pour 6 ETPT voté au BI 2019). Le décalage entre le plafond d'emplois autorisé et son exécution s'explique par des vacances de poste infra annuelles.

Le nouveau recrutement autorisé hors plafond d'emplois (1 ETPT) a été réalisé. Cet ETP a en charge la gestion des courriers de relance des centres de recouvrement prévue par la convention avec TRANSDEV.